



## Faits saillants du rapport financier 2023

Chers contribuables et citoyens de la Ville de Gracefield,

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, en cette séance ordinaire du 8 juillet 2024, je fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport 2023 du vérificateur externe la firme Dignard Thibault CPA Inc., mandaté par le Conseil de la Ville de Gracefield.

Suite à la réalisation du mandat, l'auditeur indépendant est d'avis qu'à l'exception des incidences décrit dans le fondement de l'opinion avec réserve, que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Gracefield au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats détaillés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 montrent des revenus de 9 574 816,00 \$ et des charges totalisant 8 835 646,00 \$, ce qui engendre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 253 332,00 \$.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant, de la firme Dignard Thibault CPA Inc, déposés en séance du Conseil et ensuite transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de même que les présents faits saillants seront déposés sur le site Internet de la Ville de Gracefield.

---

Mathieu Caron  
Maire